



**Conseil
Municipal**

**Du
06/04/2016**

Réuni à la Mairie de
Villeparois
à 20 heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 30/03/2016

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Président de séance
**Le Maire,
Bruno MICHEL**

Secrétaire de séance
**Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION N°
9**

**DOSSIER
REFERENCE**

Déposée le /
/ 2015
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2015
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE SIX AVRIL le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames VINCENT Marie-Thérèse, WAII Mariam, BAGUET Nathalie, BOHN Christelle,

Messieurs POUGET Jean-Pierre, ROYER André, MICHEL Bruno, MILLOT Pierre-Edouard,

**ETAIENT EXCUSES OU
ABSENTS:**

BAUGEY Florimond
DUARTE SERRA Jean
BOURGOIS Michel

Pouvoir donné à :

MICHEL Bruno
POUGET Jean-Pierre

**Lotissement « Les coteaux de la Roche »
Budget 2016**

Rapporteur: Le Maire

Je vous rappelle également que pour assurer le financement des travaux de viabilisation réalisés, nous avons souscrit un emprunt de 200 000 € qui couvre en partie ces dépenses et que le remboursement de cet emprunt est financé par une participation du budget communal à hauteur de 17 205 €.

Hormis le remboursement de cet emprunt et des crédits à hauteur de 500 € pour financer quelques frais annexes, ce budget ne comprend que les opérations habituelles de stock de début et de fin d'année.

Les ventes éventuelles de parcelles seront intégrées au budget par décision modificative

Décision :

Exprimées	10
Abstention :	0
Contre :	0
Pour	10

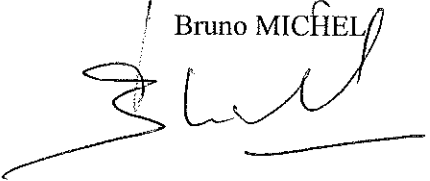
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Adopte le budget primitif du Coteaux de la Roche 2016 proposé par le Maire et annexé à la présente délibération.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Bruno MICHEL


Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

A Villeparois le